



## Licenciement accident de travail

Par **Mameto**, le **10/07/2024** à **23:29**

Bonsoir suite à une mesure disciplinaire cause téléphone mais travail fourni entre temps j'ai eu un accident de travail depuis quelque moi j'ai eu un recommandé pour licenciement faute simple que dis la loi que dois-je faire

Par **Cousinnestor**, le **11/07/2024** à **07:52**

Hello !

Mameto, il faudrait un peu mieux expliquer et dater les éléments de votre situation.

A priori il faut distinguer la procédure disciplinaire (date des faits reprochés, date de convocation à un entretien, date de l'entretien, date et motif du licenciement...) et votre accident de travail (date et circonstances, date d'arrêt de travail, date de reprise...).

Lecture pour vous :

[https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1137?trk=public\\_post\\_comment-text](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1137?trk=public_post_comment-text)

A+

Par **Marck.ESP**, le **11/07/2024** à **12:37**

Bienvenue

En effet, il faudrait expliquer les liens entre

[quote]

mesure disciplinaire cause téléphone, travail fourni entre temps et accident de travail depuis quelque mois.

[/quote]

Par **Mameto**, le **12/07/2024** à **13:50**

Dsl pour attente depuis le 24/06/24 je suis licencié pour faute grave pour avoir regardé une vidéo mon travail était effectué comme j'ai eu un dc familiale et pas pu aller à l'école ma femme m'a envoyé quelques vidéos meson m'a 2 fois sur mon téléphone et ma femme a fait une mesure disciplinaire mes entre temps j'ai eu un accident de travail qui a produit avant le licenciement il me dit licenciement pour subordination je ne sais pas si je dois passer par un avocat prud'homme j'ai le droit au chômage solde de tout compte ça fait 4 ans que je suis en cdi le fait est que j'ai eu énormément de problèmes avec des collègues pour le racisme pour le harcèlement moral j'ai fait une main courante et envoyé un recommandé à ma hiérarchie qui au 20/06/24 n'a toujours pas fait suite à cette affaire je ne sais que faire car je viens vers vous si en peu me dire ce que je dois faire ou laisser tomber merci

Par **Mameto**, le **12/07/2024** à **16:40**

Date de la mesure disciplinaire le 17/05/2024 motif j'étais sur le portable car motif familles et prié 2 fois car j'ai dit mon travail et fait et j'attends pour contrôler mon verre 10 minutes d'attente date de l'accident de travail le 21/06/2024 depuis mon licenciement pour le 20/06/2024 alors que je suis en accident de travail

Par **Mameto**, le **12/07/2024** à **17:24**

Faute grave avec licenciement mes je suis toujours en attente depuis le 21/06/2024 jusqu'au 30/07/2024 avant la procédure de licenciement droit au chômage caisse complémentaire et solde de tout compte je trouve ce licenciement abusif car tout le monde prend son portable et je pense que le responsable avait quelque chose contre moi à tout fait pour ce licenciement car pour ça je voudrais savoir si je dois aller au prud'homme ou laisser et faire ma vie normalement dsl je ne suis pas fort dans mes dires j'essaie de m'exprimer comme je peux en trouvant une solution et de l'aide surtout merci à tous